

## **CONFÉRENCE DE PRESSE DU 25 JANVIER 2011**

---

Paul Rechsteiner, président de l'USS

Pour des salaires qui permettent de vivre

### **Halte aux pressions sur les salaires ! Des salaires minimums, maintenant !**

Avec leur initiative sur les salaires minimums, les syndicats engagent la lutte contre les pressions sur les salaires sur une nouvelle voie. L'initiative demande expressément à la Confédération et aux cantons d'encourager en particulier les conventions collectives de travail (CCT) prévoyant des salaires minimums d'usage dans la localité, la branche et la profession. Et, pour les cas où une protection équitable des salaires au moyen de CCT n'est pas possible ou ne peut être garantie, un salaire minimum légal de 22 francs de l'heure sera fixé.

Ainsi, pour les syndicats, les CCT resteront, demain aussi, au premier plan. Elles permettent en effet de résoudre l'aménagement des conditions de travail d'une manière adaptée aux branches, à travers des solutions taillées sur mesure. Les bonnes CCT sont aussi garantes d'une répartition entre tous et toutes des résultats des entreprises. La nouveauté apportée par l'initiative est que la Confédération et les cantons seront tenus d'encourager les CCT. Cela, par exemple en ce qui concerne les marchés public, en cas d'octroi de subventions ou de concessions. La garantie de conditions de travail protégées contre la sous-enchère salariale à l'aide de l'instrument éprouvé des CCT s'en trouvera donc renforcée.

On trouve d'ailleurs des branches dans lesquelles la conclusion d'une CCT n'est pas possible faute d'organisation patronale ou parce que celle-ci refuse de négocier avec les syndicats des conditions de travail minimales décentes. Dans ces cas, il conviendra alors d'appliquer un salaire minimum légal. Ce dernier doit être indexé régulièrement, comme les rentes AVS, sur l'évolution des prix et des salaires, les partenaires sociaux devant participer à cette procédure. Ainsi, le salaire minimum légal répondra à des principes qui ont fait leurs preuves.

L'évolution des deux dernières décennies est marquée par la pression énorme qui s'est exercée sur les bas et les moyens salaires, alors que les salaires élevés et très élevés explosaient dans une mesure jadis inimaginable. Il y a dix ans de cela, les syndicats se sont battus pour contrer cette évolution néfaste en lançant une campagne, alors inédite en Suisse, intitulée « Pas de salaire au-dessous de 3000 francs ! ». Cette campagne eut de grands effets, principalement durant les cinq premières années, stoppant cette tendance négative, à tout le moins pour les très bas revenus (ce qui, en comparaison internationale, n'est pas peu). Aujourd'hui, il apparaît que les campagnes et les CCT en vigueur ne suffisent à elles seules plus pour obtenir des améliorations constantes. Les nouveaux moyens proposés par l'initiative sont désormais nécessaires pour faire pièce aux pressions sur les bas et les moyens salaires - quelle que soit la branche - et pour inverser la tendance funeste et déplacée suivie par la politique suisse en matière de salaires.

Il y a d'autres raisons à une meilleure protection de ceux-ci dans les branches qui ne bénéficient à l'heure actuelle pas du bouclier constitué par des CCT de qualité. Parmi les plus importantes, on trouve les importantes mutations intervenues sur le marché du travail, suite, notamment, aux accords bilatéraux. Les marchés du travail ouverts ont besoin d'instruments plus efficaces pour protéger les salaires. Alors que les contrôles des salaires, introduits sur la pression des syndicats, se sont fortement développés ces dernières années, la protection offerte par des salaires minimums obligatoires est restée insuffisante. Mais, pour qu'elle soit efficace, il faut les deux, soit : les contrôles des salaires et les salaires minimums. Ceux-ci seront en outre une aide supplémentaire dans la lutte contre les discriminations salariales à l'encontre des femmes, car ces dernières sont les premières concernées par les (trop) bas salaires.

L'initiative pour des salaires minimums pose des jalons économiquement, socialement et politiquement importants pour l'avenir de la Suisse. En effet, veut-on laisser sans autre se poursuivre, et même se durcir encore en raison de notre passivité, l'évolution funeste qui conduit à l'explosion des salaires élevés et très élevés avec, pour corolaire, une pression sur les bas et les moyens salaires ? Ou mettons-nous en place une protection des salaires au moyen de salaires minimums et veillons-nous à ce qu'elle induise une dynamique positive aussi pour les bas et les moyens revenus ?

Pour les syndicats, il est clair qu'une politique des bas salaires n'est pas une perspective positive pour la Suisse. Ne serait-ce qu'en raison de la dignité humaine érigée en principe, il faut que chaque personne travaillant à plein temps doive pouvoir vivre décemment de son salaire. Le travail humain n'est pas une « marchandise » sans valeur. C'est pour cela que l'initiative sur les salaires minimums s'impose.